

BOURSES SCOLAIRES ISTANBUL

2019/2020



<https://istanbul.consulfrance.org/>



nadia.louahem@diplomatie.gouv.fr
salim.bas@diplomatie.gouv.fr



Consulat général de
France à Istanbul
Istiklal Caddesi 4
34435 Beyoglu - Istanbul



+90 212 334 87 13

Conditions

Sous conditions de ressources et de patrimoine (mobilier et immobilier), des bourses scolaires peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) au bénéfice d'enfants français scolarisés au lycée français Pierre Loti : Ecole maternelle, primaire, Collège et lycée.

Conditions générales pour les élèves :

- Être de nationalité française,
- Être âgé d'au moins 3 ans durant l'année civile de la rentrée scolaire,
- Être inscrit avec au moins un de ses parents au registre des Français établis hors de France.

Nature des dossiers à examiner au second conseil :

- Les nouvelles demandes de familles récemment installées dans la circonscription d'Istanbul,
- Les demandes de familles déjà installées dans la circonscription mais dont un changement de situation serait intervenu après le 1er Conseil consulaire,
- Les demandes de renouvellement présentées par des familles qui, pour une raison majeure (maladie...), n'ont pas été en mesure de présenter leur dossier en 1ère commission.
- Les demandes de révisions et de recours des décisions de rejet ou d'ajournement de l'agence après avis de la 1ère commission nationale.

Démarches



Pour constituer un dossier, veuillez renseigner le formulaire et la fiche ressources 2018 disponibles sur le site et rassemblez les justificatifs



Les dossiers peuvent être transmis par courrier postal ou déposés directement au Consulat



Le Formulaire
Fiche revenus 2018
Liste des justificatifs

Documents

Agenda

du 20 juin 2019 au 30 septembre 2019 : dépôt des dossiers

Novembre 2019 : Réunion du second conseil consulaire de bourses scolaires au Consulat en présence des membres du conseil.

12 et 13 décembre 2019 : Tenue de la seconde commission nationale des bourses scolaires à Paris.

Fin décembre 2019 : Notification aux familles des décisions de la commission

A noter

Le proviseur, la directrice, le directeur financier du lycée Pierre Loti, les représentants des parents d'élèves et du personnel enseignant, sont membres des conseils consulaires de bourses scolaires, sous la présidence du Consul général de France à Istanbul.

**TOUT DOSSIER
INCOMPLET NE
SERA PAS
TRAITE**